L'ÉPIDÉMIE S'ÉTEND SUR 17 WILAYAS DE L'EST ET DU CENTRE DU PAYS

192 fermes agricoles affectées et plus de 900 bovins abattus

L'épidémie de la fièvre aphteuse, qui jusqu'à vendredi 8 août 2014, a affecté 17 wilayas de l'est et du centre du pays, a occasionné la perte de 964 têtes bovines. Alors que 192 exploitations agricoles sont concernées par cette maladie animale, les régions les plus touchées restent Sétif, Bordj Bou Arreridj, Bejaia, Bouira et Tizi-Ouzou.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Selon le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, Fodil Ferroukhi, qui s'exprimait hier lors q'une conférence de presse à Alger, les wilayas touchées par cette épidémie sont : Sétif, Alger, Tizi-Ouzou, Bouira, Bordj Bou Arreridj, Constantine, Béjaïa, Médéa, Khenchela, Batna, Jijel, Blida, Chlef, Djelfa, Souk Ahras, Boumerdès et Annaba.

S'agissant de l'apparition de cette maladie en Algérie, le premier foyer a été signalé le 25 juillet 2014, dans la daira de Bir El Arch, wilaya de Sétif, suite à l'introduction frauduleuse de bovins d'engraissement de Tunisie, effectuée par des maquignons, selon les précisions du département de l'agriculture.

Le conférencier, même s'il n'a pas omis le grand danger que constitue ce virus pour le cheptel et par conséquent l'économie nationale, affirme que le pire a été évité grâce aux différentes dispositions prises par les services vétérinaires du secteur. «Aussitôt que cette maladie a été signalée, un dispositif de lutte a été mis en œuvre.

C'est ainsi que l'ensemble des exploitations ont été mises sous séquestre avec interdiction de déplacement des animaux sur tout le territoire national. Il a été également procédé à la vaccination autour des foyers infectés, et à la fermeture des marchés à bestiaux à l'échelle nationale pour contrer la propagation de cette épizootie à d'autres exploitations et wilayas», a-t-il expliqué.

Photo : DR

850 000 bovins ont été vaccinés.

Ainsi, et selon toujours Fodil Ferroukhi, ce dispositif a «permis de réduire l'impact de cette maladie, dans la mesure où le nombre d'animaux abattus ou morts, est insignifiant comparativement à l'effectif du cheptel bovin dont dispose l'Algérie, qui avoisine les 2 millions de têtes». Il rappelle à cet effet, que cette fièvre périodique qui a déjà touché l'Algérie, a causé la perte de plus de 900 000 têtes et ce sur 44 wilayas, en 1999. Il insiste aussi que «grâce au matelas immunitaire installé suite aux campagnes de vaccination réalisées au cours de cette année, cette maladie n'a pas pris les proportions enregistrées dans certains pays touchés».

En effet, lors de la campagne annuelle de vaccination, clôturée le 30 mars 2014, poursuit-il «il a été procédé à la vaccination de 850 000 têtes de bovins».

Depuis que la Tunisie a signalé l'apparition et la propagation de la maladie de fièvre aphteuse sur son territoire, à la fin du mois d'avril 2014, la même source indique que les autorités vétérinaires algériennes ont aussitôt entamé une vaste campagne de vaccination préventive, qui a touché 783 000 têtes bovines.

Enfin, le secrétaire général du ministère de l'agriculture rassure que 75% du cheptel algérien est immunisé et que toutes les précautions sont prises.

M. M.

IL A ÉTÉ SIGNALÉ DANS LA COMMUNE DE BOUARFA

Premier cas à Blida

De sources crédibles, nous avons appris qu'un cas de fièvre aphteuse a été signalé, vendredi dernier, à Bouarfa, à 3 kilomètres au sud de Blida. Selon la même source, une équipe de vétérinaires se serait dépêchée sur les lieux et la vache contaminée aurait été isolée pour ne pas transmettre le virus aux autres vaches de l'étable, d'autant que cette maladie est connue pour sa contagiosité. Dans le même contexte, des mesures ont été déjà prises par les services vétérinaires de la wilaya de Blida depuis l'apparition de cette épidémie en Algérie, avons-nous appris. Ceux-ci ont informé tous les éleveurs bovins et ovins implantés dans la wilaya afin de les avertir à temps au cas où des symptômes liés à cette maladie se manifestent sur leurs bêtes.

Il est à noter que nos tentatives de confirmer ce cas de fièvre aphteuse auprès des services concernés se sont avérées vaines en raison du repos hebdomadaire de ces derniers.

M. B.

Les prix de la viande rouge n'ont pas bougé

La fièvre aphteuse ne semble pas, du moins pour le moment, impacter sur le prix de vente de la viande rouge notamment la viande bovine. Toutefois, les citoyens continuent à bouder les boucheries pour non seulement les prix élevés mais aussi par peur de cette maladie virale.

Rym Nasri - Alger (Le Soi) - Issu d'une famille de bouchers, Fouad, affirme qu'au marché de gros, la viande bovine avec os est vendue à 780 dinars. Un prix plus ou moins stable depuis le début de l'été. «Avant le Ramadhan, la viande bovine était proposée entre 790 et 800 dinars le kilo. Quant à la viande ovine, elle ne descend pas à moins de 1300 dinars», précise-t-il. Dans sa boucherie qui fait face au marché T'nache de Belouizdad à Alger, Fouad, vêtu d'un tablier blanc, sert les rares clients qui scrutent des yeux une variété de viande exposée dans le comptoir. «Ma famille est dans le métier depuis 1931. Nous avons des boucheries à El Biar, au Golf, à Belcourt. Grâce à notre réputation, nous avons une clientèle qui nous fait confiance», dit-il. Faisant l'éloge de la qualité de sa marchandise, il précise que son commerce reçoit chaque semaine les services d'hygiène dont la mission est de contrôler la marchandise proposée à la vente. Selon lui, le danger de la transmission de la fièvre aphteuse consiste dans l'abattage clandestin. «Ce sont des abattages qui échappent à tout contrôle. Les carcasses ne comportent pas les cachets des services vétérinaires comme celui-là», explique-t-il en exhibant une carcasse de bœuf suspendue dans un grand frigo et portant une longue griffe violette.

Le jeune boucher ne cache pas son appréhension à voir ces «gens sans scrupule» écouler une marchandise suspecte sur le marché national. D'autant que les prix sont souvent plus bas à ceux des marchandises contrôlées. Des transactions douteuses basées souvent, poursuit-il, «sur des contreparties financières avec les bouchers qui acceptent d'écouler ces viandes non contrôlées». Près de la place du 11 décembre 1960, rue Belouizdad, une grande boucherie s'impose. Derrière un comptoir bien garni d'une variété de viande, le vendeur affirme que sa marchandise provient de l'importation. «La plupart des bouchers vendent une viande d'importation provenant principalement de la Nouvelle-Zélande. C'est une viande fraiche importée sous-vide et certifiée», souligne-t-il. Des précisions qui sous-entendent qu'il s'agit bel et bien d'une marchandise non concernée pas la fameuse fièvre aphteuse. Il assure toutefois, que depuis l'apparition de cette maladie en Algérie, il y a quelques jours, les prix de gros ont connu une baisse. «A l'abattoir de Ruisseau, la moitié d'un bœuf est vendue à 650 DA le kilogramme. Malgré la présence des vétérinaires sur les lieux, les bouchers refusent de la prendre. Ils ont peur de cette maladie.», dit-il encore.

L'appréhension des citoyens

Assis sur la marche de l'entrée d'un immeuble, rue Belouizdad, Abdelmoumène et ses deux amis sont plongés dans une longue discussion. Ils reviennent sur plusieurs sujets d'actualité : l'agression d'Israël contre la Palestine, les réfugiés maliens qui parsèment les trottoirs algérois, la vague de fortes chaleurs qui touche Alger, la cherté des fruits et légumes,…

Evoquant la viande rouge, il tonne : «Jamais je n'achèterai la viande». Une affirmation qui témoigne de son appréhension quant à la fièvre aphteuse. Catégorique, ce retraité estime que les «tromperies» seront toujours au rendez-vous. «Les gens sont malades. Ils sont capables d'abattre des bovins atteints de cette maladie et de nous vendre leur viande. Certes, l'Etat ne parle à présent que de bovins mais même la viande ovine, je ne l'achèterai plus. Je ne fais plus confiance», dit-il.

Désormais, Abdelmoumène est prêt à changer ses habitudes alimentaires. «Je n'achèterai que de la viande équine. Non seulement elle n'est pas concernée par la fièvre aphteuse mais en plus elle est moins chère et meilleure en matière de vertus», a-t-il ajouté.

R. N.

●●●

Prévention, traitement et vaccin

Il n'existe aucun traitement antiviral efficace contre la maladie. Des mesures basées sur la prophylaxie sanitaire et sur la prophylaxie médicale ont montré une certaine efficacité. En ce qui concerne la prophylaxie sanitaire, il s'agit de la mise en place d'une protection des zones indemnes par le contrôle et la surveillance des déplacements d'animaux se trouvant en limite de ces zones, d'un abattage des animaux infectés ainsi que des animaux sensibles ayant été en contact avec des sujets infectés, de la désinfection des locaux et de tout le matériel infecté (outils, voitures, vêtements, etc.), de la destruction des cadavres, des litières et des produits issus d'animaux sensibles dans la zone infectée et des mesures de quarantaine.

Quant à la prophylaxie médicale, elle est basée sur l'utilisation d'un vaccin préparé avec un virus inactivé, contenant un adjuvant. L'immunité conférée dure 6 mois après les deux premières vaccinations pratiquées à un mois d'intervalle (efficacité variable selon la relation antigénique qui existe entre la souche vaccinale et la souche responsable du foyer). L'infection par le virus aphteux entraîne l'apparition d'anticorps et l'installation d'une immunité spécifique. Les anticorps sont détectables par des techniques sérologiques (séroneutralisation, ELISA et fixation du complément). Le virus complet est immunogène (induit la fabrication d'anticorps par l'organisme infecté) mais plus particulièrement la protéine la plus externe du virus, appelée VP1, qui est seule responsable de l'immunité (pour neutraliser le virus).

Du fait de la pluralité des souches et de la spécificité de cette protéine, l'immunité qu'elle confère ne protège pas contre tous les autres variants du virus. Ainsi, un même animal peut donc être atteint par plusieurs types de virus de fièvre aphteuse en même temps, ou successivement.

Les anticorps produits par une infection sont dirigés à la fois contre les protéines structurales (notamment VP1, qui porte les antigènes neutralisants) et non structurales du virus, tandis que les anticorps produits lors d'une vaccination à l'aide d'un vaccin purifié ne sont dirigés que contre les protéines structurales (car ce sont les seules qui sont utilisées dans la fabrication du vaccin), ce qui permet de différencier les animaux infectés des animaux vaccinés. Les anticorps apparaissent dès la première semaine qui suit l'infection, atteignent leur maximum à la fin de la troisième semaine. Ils peuvent persister durant plusieurs années.

Des vaccins à virus inactivé sont utilisés dans les pays où la seule prophylaxie sanitaire ne suffit pas à enrayer l'épizootie. Leur composition est adaptée à la nature de la souche en cause. La protection qu'ils confèrent débute dès le quatrième jour après la vaccination et dure de 4 à 12 mois suivant les espèces. Des vaccins peptidiques et recombinants sont encore à l'étude.

Les vaccins sécuritaires et efficaces sur le marché sont possibles mais doivent utiliser des virus vivants et exigent des procédés de fabrication complexes dans des sites à sécurité biologique élevée.

En attendant, actuellement pour maîtriser les éclosions de fièvre aphteuse, on a souvent recours à l'abattage sanitaire massif, une pratique controversée et source de souffrances pour les animaux et les humains. Il engendre de graves conséquences économiques.

En conséquence et sans remettre en cause l'importance de l'impact d'une maladie animale sur l'élevage, il peut être également intéressant en plus de cet impact, d'évaluer celui sur les industries agroalimentaires (viande et lait). En effet, rares sont les études traitant des effets engendrés par une maladie animale sur l'industrie agroalimentaire. Il serait intéressant que d'autres contributions puissent analyser les conséquences d'une maladie contagieuse sur les filières animales. Elles permettront d'observer la propagation de la maladie, dans notre cas la fièvre aphteuse, et de mieux se rendre compte de l'importance d'une stratégie de gestion sanitaire efficace et adéquate.

Une action concertée est plus que jamais sollicitée. Elle devrait, en toute logique, impliquer les trois principaux acteurs directs liés à la santé animale : l'éleveur, le vétérinaire et l'abattoir. L'ensemble étant régulé par les pouvoirs publics, garants de la santé aussi bien humaine qu'animale.

K. S.

*** Professeur des universités,Directeur de recherches, CHU de Lyon, France.**